



16 janvier 2014

PMI ouverte à tous, gratuite et de proximité en danger !

Nous assistons depuis quelques décennies à la destruction systématique de notre système public de santé livré aux appétits de l'économie de marché. Ces politiques (ou l'absence de politique sociale) rendent aujourd'hui la situation des services de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** précaire, voire tragique. Elles risquent d'aboutir à leur disparition en tant que service public !

Les missions de la PMI sont essentielles et sont à défendre !

Au Conseil Général d'Ille Vilaine, elles sont déjà menacées:

- Problème de **remplacements**: des postes restent vacants pendant des semaines, voire des mois,
- **Problèmes organisationnels et de reconnaissance** qui découragent, engendrent des départs et abaissent l'attractivité des postes,
- Objectifs de **cibler** et se centrer sur les publics en difficulté financière,
- Faute de moyens, la prévention primaire n'est pas assurée comme elle le devrait,
- Une politique à **effectif constant** qui ne permet pas de développer et renforcer les services PMI dans toutes ses composantes et au regard des besoins de la population: planification familiale, consultations prénatales, suivi de grossesse, abandon du projet "parler bambin" (qui a pourtant fait ses preuves), création de postes d'EJE pour le dispositif enfance... (préconisations des professionnel-les aux Etats généraux mais écartées par la collectivité).

La PMI doit être accessible à TOUS !

et pas limitée au public dit "défavorisé", car la vulnérabilité des usagers est multiforme (séparation, deuil, isolement, migration, perte d'un emploi...) et dépasse les catégories sociales.

La PMI doit avoir les moyens d'agir dans le champ global de la prévention

... mieux vaut prévenir d'abord, que guérir

Pour maintenir un service public de santé et de prévention,

les syndicats **SUD Départementaux 35** et la **CGT du Conseil Général 35** et la **section locale du SNMPMI** ont décidé de relayer l'appel national. Un préavis de grève est déposé.

Nous demandons une audience auprès du Préfet et du Président du Conseil Général.

Nous appelons les professionnel-les de PMI, mais également, pour ceux qui souhaitent affirmer leur solidarité, les collègues d'autres services du Conseil général, les professionnel-les de santé d'autres institutions partenaires (santé scolaire, CMP-CMPP, services hospitaliers, etc.), et plus largement les citoyen-nes, élu-es, parents... à:

- **signer massivement la pétition en ligne: www.assureravenirpmi.org**
- **participer à la journée nationale d'action le 30 janvier 2014 en se rendant au**

Rassemblement de 12h30 à 13h30
Jeudi 30 janvier à RENNES près de l'ARS
Place du Colombier
(à côté entrée Colombia)



ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUCLIAS-FSU**, **SUD collectifs territoriaux**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Protection maternelle et infantile : Stop ou Encore ?

Le ministère de la santé lance une stratégie nationale de santé reposant sur des principes que le dispositif de PMI applique de longue date, mais en même temps il est depuis 20 ans aux abonnés absents pour impulser la politique de PMI :

STOP ou Encore

Depuis 30 ans la décentralisation se traduit par l'éclatement des missions de PMI et de planification familiale en autant de politiques que de départements (en 2009, 56 départements se situent sous les normes légales pour les consultations infantiles et 40 départements le sont pour les consultations prénatales) :

STOP ou Encore

Les missions de la PMI sont réduites par un nombre croissant de conseils généraux à la protection de l'enfance, aux modes d'accueil, en délaissant le champ global de la prévention. Les équipes de PMI sont dispersées unité territoriale par unité territoriale sans plus aucune coordination en tant que service départemental de PMI dans beaucoup de collectivités :

STOP ou Encore

Les consultations, les bilans de santé, les visites à domicile se raréfient tandis que le nombre de postes vacants s'amplifie, les financements et les budgets sont de plus en plus étriqués pour les activités de PMI :

STOP ou Encore

Les statuts et les rémunérations des professionnel-les de PMI ne correspondent pas aux qualifications et aux fonctions exercées :

STOP ou Encore

Si vous avez coché plus de trois cases "Encore", vous pouvez relire ce tract ...

***Si vous avez coché plus d'une case "STOP",
vous êtes dans les starting-blocks pour la***

**Journée d'action du 30 Janvier "Assurer l'avenir du service public de PMI"
À Paris manifestation vers le ministère de la santé
départ à 14h30 - Métro Notre-Dame-des-Champs (ligne 12)**

Initiatives en province : consulter www.assureravenirpmi.org

Nous demandons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :

* **La création** d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.

* **Un plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.

* **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.

* **L'accroissement** du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.